

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication [22/12/2022](#)

Séance du 14 décembre 2022

Date de convocation : 6 décembre 2022
Date d'affichage : 6 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 23
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDBRENOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDBRENOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA et Bernadette VITALE.

Procurations de : Jean-Luc BOREL à Rose-Marie DUMONTIER, Jean-Marc BRABANT à Marc DUVAL, Romain BRETTÉ à Bernadette VITALE, Mariane DOMEIZEL à Pierre AUBOIS, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Joëlle RICHAUD à Franck LAROCHE, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Jean-François LOVISOL, Michel PARTAGE, Serge ROBIN.

Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-100
Modification des tarifs de la régie multiservices - Gratuité des composteurs

Rapporteur : Karine Mouret

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-084 du 10 décembre 2020 fixant les tarifs de la régie multiservices ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB a obtenu le soutien de l'ADEME et de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour le projet de généralisation du tri à la source des bio-déchets,

Pour mettre en place cette gestion de proximité des bio-déchets et diminuer le volume des ordures ménagères, il convient d'encourager le compostage,

Ainsi il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2023, de mettre à disposition des usagers des composteurs individuels et collectifs à titre gratuit, dans la limite de 5 000 composteurs individuels, et de 600 composteurs collectifs.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver la gratuité de la mise à disposition des composteurs, à compter du 1er janvier 2023, dans la limite de 5 000 composteurs individuels et 600 composteurs collectifs ;
- D'abroger le tarif des composteurs tel que mentionné dans la délibération n°2020-084 du 10 décembre 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la gratuité de la mise à disposition des composteurs, à compter du 1er janvier 2023, dans la limite de 5 000 composteurs individuels et 600 composteurs collectifs ;
- **D'abroger** le tarif des composteurs tel que mentionné dans la délibération n°2020-084 du 10 décembre 2020 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

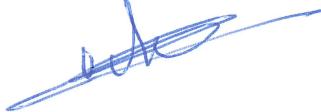
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Bernadette Vitale
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,
Président

